

19 juin 1974 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Allocution télévisée de M. Valéry Giscard d'Estaing, Président de la République, Paris, Palais de l'Élysée, le 19 juin 1974.

BONSOIR MADAME, BONSOIR MADEMOISELLE, BONSOIR MONSIEUR, PENDANT LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE, VOUS M'AVEZ DEMANDE DEUX CHOSES : LE CHANGEMENT ET LA JUSTICE. POUR CE QUI EST DU CHANGEMENT, VOUS AVEZ VU QUE NOUS L'AVONS LARGEMENT ENTAME ET, BIEN ENTENDU, NOUS LE POURSUIVRONS. CONCERNANT LA JUSTICE, LE GOUVERNEMENT A PRIS, CE MATIN, UN CERTAIN NOMBRE DE DECISIONS IMPORTANTES. S'AGISSANT D'ENGAGEMENTS QUE J'AVAIS PRIS DEVANT VOUS, IL EST NORMAL QUE JE VOUS RENDE COMPTE PERSONNELLEMENT. LA JUSTICE SE REALISE PAR DEUX SERIES D'ACTIONS. D'ABORD, DES MESURES IMMEDIATES, QUI ONT POUR OBJET D'AMELIORER LES RESSOURCES DES PLUS DEFAVORISES ET, ENSUITE, UN EFFORT A PLUS LONG TERME QUI VISE A TRANSFORMER LES STRUCTURES DE NOTRE SOCIETE\

=RETRAITES= =ACTION SOCIALE= D'ABORD, LES MESURES IMMEDIATES. LA PREMIERE CONCERNE LES PERSONNES AGEES POUR LESQUELLES LE MINIMUM VIEILLESSE EST MAJORE, A-PARTIR DU 1ER JUILLET =DATE=, DE 1 100 FRANCS PAR AN. PAR-RAPPORT A L'ENGAGEMENT QUE J'AVAIS PRIS AU-COURS DE LA CAMPAGNE PRESIDENTIELLE D'ATTEINDRE AVANT LA FIN DE LA PREMIERE ANNEE DE MON SEPTENNAT UN MINIMUM DE 20 FRS PAR JOUR, CELA REPRESENTE LE FRANCHISSEMENT DE PLUS DE LA MOITIE DE LA DISTANCE. LE MINIMUM DE RESSOURCES SERA DESORMAIS DE 17 FRS PAR JOUR POUR LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 65 ANS, ET CETTE MESURE INTERESSE ENVIRON 2 MILLIONS ET DEMI DE PERSONNES. C'EST LA PLUS FORTE AUGMENTATION DU MINIMUM VIEILLESSE QUI AIT ETE JAMAIS REALISEE ET JE PENSE QUE TOUS LES FRANCAIS SE REJOUIRONT, COMME MOI, DE POUVOIR RESTITUER AINSI, SUR LA RESSOURCE NATIONALE, UNE CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE A CEUX QUI ONT ETE USES PAR LA VIE ET PAR LE TRAVAIL\

=SALAIRES ET POUVOIR D'ACHAT= =ACTION SOCIALE= LA DEUXIEME MESURE CONCERNE LE SMIC. LE SMIC SERA MAJORE, A-PARTIR DU 1ER JUILLET =DATE= PROCHAIN, DANS DES CONDITIONS QUI ASSURERONT UN SALAIRE MENSUEL MINIMUM DE 1 213 FR SUR LA BASE DE LA DUREE MOYENNE DU TRAVAIL EN FRANCE QUI EST, ON LE SAIT, DE 43 HEURES PAR SEMAINE. C'EST UNE MAJORATION QUI EST FORTE PUISQUE LA PROGRESSION, PAR-RAPPORT A L'ANNEE DERNIERE, PAR-RAPPORT AU 1ER JUILLET, REPRESENTE 23 %, DONC UNE PROGRESSION BEAUCOUP PLUS FORTE, BIEN ENTENDU, QUE LE NIVEAU DES PRIX, MAIS BEAUCOUP PLUS FORTE AUSSI QUE LA PROGRESSION DE LA MOYENNE DES REMUNERATIONS EN FRANCE, CE QUI VEUT DIRE QUE LE SORT DES TRAVAILLEURS PAYES AU SMIC, SE RAPPROCHE DU SORT MOYEN DES FRANCAIS\

MAIS, A COTE DES MESURES IMMEDIATES, IL Y A LA TRANSFORMATION DE NOTRE SOCIETE DANS LE SENS DE LA JUSTICE. LE GOUVERNEMENT POURRAIT DECIDER TOUT SEUL, AUTORITAIREMENT, DE CE QU'IL FAUT FAIRE A CET EGARD, MAIS VOUS SAVEZ QUE NOTRE OBJECTIF EST NON SEULEMENT DE MAINTENIR LA LIBERTE, MAIS AUSSI DE DEVELOPPER L'EXERCICE DE LA LIBERTE, JE DIRAI DES LIBERTES EN FRANCE. C'EST POURQUOI, POUR REALISER CETTE TRANSFORMATION DE LA SOCIETE FRANCAISE, IL FAIT APPEL A LA CONCERTATION DES PARTENAIRES SOCIAUX, LES SYNDICATS,

D'UNE PART, LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE L'AUTRE, EN LES INVITANT A MENER A LEUR TERME LEURS NEGOCIATIONS SUR UN CERTAIN NOMBRE DE SUJETS FONDAMENTAUX\

=CONDITIONS DE TRAVAIL= =EMPLOI= D'ABORD, LES SUJETS QUI INTERESSENT LES CONDITIONS DE TRAVAIL : L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS LES USINES, LE TRAVAIL PARCELLAIRE, LE TRAVAIL REPETITIF EN MEME TEMPS, LA PREVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL. D'AUTRE PART, LES PROBLEMES QUI SONT LIES A LA SECURITE DE L'EMPLOI, CE QUI TOUCHE LA GARANTIE DES TRAVAILLEURS VIS-A-VIS DES LICENCIEMENTS COLLECTIFS, CONCERNANT LA PREVENTION DE CES LICENCIEMENTS, L'INFORMATION DES TRAVAILLEURS, ET ENFIN, LA GARANTIE DE LEURS RESSOURCES, DANS L'HYPOTHESE D'UN LICENCIEMENT COLLECTIF, MAIS AUSSI, EN ALLANT PLUS LOIN, L'ENSEMBLE DES PROBLEMES DE L'EMPLOI, PAR L'EXAMEN DE LA POSSIBILITE DE LA CREATION D'UN FONDS NATIONAL DE L'EMPLOI QUI REGROUPERAIT, POUR LA SIMPLICITE ET POUR L'EFFICACITE DE SON ACTION, L'ENSEMBLE DES EFFORTS QUI SONT ACTUELLEMENT CONSACRES A LA PREVENTION DU CHOMAGE OU A LA GARANTIE DES RESSOURCES DES TRAVAILLEURS PRIVES D'EMPLOI. UNE ACTION SUPPLEMENTAIRE SERAIT PREVUE CONCERNANT L'EMPLOI DES JEUNES. DE FACON A CE QUE CES CONVERSATIONS PUISSENT ABOUTIR A DES RESULTATS CONCRETS, PRATIQUES, LE GOUVERNEMENT FIXE UN DELAI POUR LA CONCLUSION DE CES NEGOCIATIONS ET AU-DELA DE CE DELAI, IL AGIRA PAR LA LOI, SOIT POUR RENDRE OBLIGATOIRES LES DECISIONS QUI SERAIENT PRISES, SOIT SI ELLES N'ABOUTISSAIENT PAS POUR PRENDRE LUI-MEME LES MESURES QUI PARAITRAIENT NECESSAIRES\

=GESTION, PARTICIPATION, POUVOIR DANS L'ENTREPRISE= UNE AUTRE GRANDE TRANSFORMATION DES STRUCTURES DE NOTRE SOCIETE, C'EST L'EVOLUTION DE L'ENTREPRISE, EVOLUTION QUI VISE A ASSURER, DANS L'ENTREPRISE OU VOUS TRAVAILLEZ, LES UNS ET LES AUTRES, UNE PARTICIPATION PLUS ACTIVE, UNE INFORMATION PLUS COMPLETE, UNE DEMOCRATISATION DE LA VIE DE L'ENTREPRISE. C'EST UNE REFORME FONDAMENTALE POUR LAQUELLE LE GOUVERNEMENT PREVOIT UN CALENDRIER, EN CONFIAIT A UNE EQUIPE DE SPECIALISTES LE SOIN D'ETABLIR UN RAPPORT PUBLIC D'ICI LA FIN DE L'ANNEE, AFIN D'EN TIRER LUI-MEME ET SANS DOUTE LE PARLEMENT LE MOMENT VENU, LES CONCLUSIONS NECESSAIRES\

=LES MOYENS DE LA JUSTICE= PAR-RAPPORT A CET EFFORT DE JUSTICE AUQUEL JE ME SUIS ENGAGE PUBLIQUEMENT DEVANT VOUS, ET DONT VOUS VOYEZ QUE NOUS LE RESPECTONS, JE DIRAI METICULEUSEMENT, VOUS POUVEZ VOUS POSEZ DEUX QUESTIONS : EST-CE ASSEZ D'ABORD ? . EH BIEN, NATURELLEMENT, CE N'EST PAS ASSEZ, CAR PAR-RAPPORT AU BESOIN DE JUSTICE, A CE BESOIN QU'ON APPELLE SOUVENT LA SOIF DE JUSTICE, AUCUNE ACTION N'EST SUFFISANTE, PAS MEME CELLE-CI. MAIS LA QUESTION QUI SE POSE A UN MOMENT DONNE DE L'HISTOIRE D'UN PEUPLE, C'EST DE SAVOIR CE QUI EST REALISABLE. OR, JE CROIS QUE LES DECISIONS QUI SONT PRISES A L'HEURE ACTUELLE, CONCERNANT LES PERSONNES AGEES, CONCERNANT LE SMIC, CORRESPONDENT A CE QUI EST REALISABLE EN FRANCE, EN 1974. MAIS BIEN ENTENDU, AVEC LE DEVELOPPEMENT DE NOTRE ECONOMIE, NOUS IRONS ENSEMBLE PLUS LOIN. D'AUTRES SE POSERONT LA QUESTION DIFFERENTE DE SAVOIR SI CE N'EST PAS TROP, C'EST-A-DIRE SI NOTRE ECONOMIE A, A L'HEURE ACTUELLE, LA CAPACITE D'ASSURER UNE TELLE PROGRESSION DE LA JUSTICE ET SI NOS RESSOURCES NOTAMMENT NOS RESSOURCES FINANCIERES, PERMETTENT D'EN ASSURER LA COUVERTURE. CES QUESTIONS ONT ETE EXAMINEES AVEC SOIN, DANS LE DETAIL, PAR LE GOUVERNEMENT ET JE PEUX VOUS DIRE QUE L'ECONOMIE FRANCAISE A LA CAPACITE DE SUPPORTER, C'EST-A-DIRE DE FINANCER LES DECISIONS QUI ONT ETE PRISES CE MATIN. ET D'AILLEURS, QUAND ON LES RAPPROCHE DE CELLES QUE JE VOUS COMMENTAIS LA SEMAINE DERNIERE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE L'INFLATION, QUI EST POUR VOUS PRATIQUEMENT LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX, IL FAUT VOIR, QUE CES ACTIONS VONT DANS LE MEME SENS. CAR LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES

QUE SES ACTIONS VONT DANS LE MEME SENS, CAR LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX EST UN EFFORT DE JUSTICE ET, D'AUTRE_PART, LA MEILLEURE FACON DE REALISER LA REPARTITION ENTRE LES FRANCAIS DIMINUERA LES TENSIONS SOCIALES ET CONTRIBUERA, DANS UNE CERTAINE MESURE, A LA MODERATION DE L'INFLATION. NOUS SOMMES ENGAGES ENSEMBLE, JE DIRAI C'EST LA FIERTE DE MON ACTION ET DE MA RESPONSABILITE, DANS UNE OEUVRE DE JUSTICE DONT JE SUIS PERSUADE QUE NOUS LA MENERONS TRES LOIN. CE QUE NOUS DEVRONS DEMONTRER ENSEMBLE, C'EST QUE DANS LE MONDE OU NOUS VIVONS, DANS LA FRANCE TELLE QU'ELLE EST, LA VOIE DE LA REFORME CONDUITE DANS LA LIBERTE, C'EST SANS DOUTE LE MEILLEUR CHEMIN POUR LA JUSTICE\